



MISE A DISPOSITION DES MANUELS SCOLAIRES PREMIERES

Jeudi 28 août 2025 de 14h00 à 15h30

Chers parents,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, l'APEL met à disposition des lycéens dont les parents ont adhéré à l'APEL les manuels scolaires sélectionnés par leurs professeurs.

L'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE :

La région Normandie accorde pour tous les lycéens une participation sous la forme d'une carte à QR CODE appelée carte atouts.

Cette année, le montant crédité sur cette carte est de 50€ pour tous les élèves.

⚠ Les futurs Premières doivent se connecter au compte Atout créé l'année dernière. Ils devront cliquer sur « lycée » puis remplir leur demande d'avantage « livres scolaires » à partir du 1^{er} juillet et impérativement avant le 7 juillet afin que l'établissement puisse valider la demande. Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous conseillons de consulter le flyer accompagnant notre courrier, vous y trouverez toutes les informations nécessaires au renouvellement du compte.

MODALITES DE FOURNITURE DES MANUELS :

Pour bénéficier de ce service, **exclusivement réservé aux adhérents de l'APEL**, vous devrez :

- 1) Adhérer à l'APEL (le montant de la cotisation, soit 17 €, sera porté sur votre facture annuelle, et prélevée par l'OGEC.
- 2) Vous acquitter d'une contribution annuelle dont le montant est de 70€ et qui peut être réglée soit :
 - Par le débit de la carte ATOUTS pour un montant de 50€ et 20 € en chèque ou espèces soit
 - Par chèque de 70 € à l'ordre de l'APEL soit
 - En espèces (70€)
- 3) Nous remettre un chèque de caution de 200 €

**Si vous annulez au cours de l'année scolaire votre adhésion à l'APEL, nous considérerons que vous avez acheté les manuels scolaires et votre caution sera encaissée*

MONTANT DE LA CONTRIBUTION :

Son montant est fixé à 70 € pour l'année scolaire

PRECISIONS :

Votre chèque de caution sera encaissé dans les cas suivants :

- Perte, dégradation ou de non restitution des manuels scolaires dans les délais demandés et auprès et uniquement des membres de l'APEL
- Annulation de votre adhésion à l'APEL en cours d'année
- Les manuels scolaires doivent être couverts par vos soins (couvertures autocollantes interdites)

Lors de la restitution, veuillez à réparer et gommer les manuels scolaires détériorés afin d'éviter les frais de participation (10€).

DISTRIBUTION :

La distribution des livres pour les Premières aura lieu au **LYCEE** le jeudi 28 août 2025 de 14h00 à 15h30, vous devrez venir munis :

- Du bulletin d'adhésion/contrat de mise à disposition des livres (en pièce-jointe ou à télécharger sur le site de l'établissement) . Imprimez le dès aujourd'hui car pronote ne sera plus être accessible pendant les vacances.
- D'un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de l'APEL)
- Du Règlement de la contribution pour un montant de 70 €
- De la carte ATOUTS (**QR code et code secret à 4 chiffres de la carte**) si vous choisissez ce mode de règlement.

*En cas d'utilisation de la carte ATOUTS, assurez-vous que le compte est bien activé afin de pouvoir être débité le jour de la remise des manuels scolaires. **Si la carte ne peut être débitée et que votre enfant n'est pas en possession de tous les documents, nous ne pourrions pas lui donner les manuels scolaires.***

Nous espérons que vous apprécierez notre service et nous vous remercions de nous faciliter la tâche en respectant les consignes qui vous seront données. **Les fratries pourront venir sur un seul créneau de distribution afin d'éviter plusieurs déplacements.**

Nous vous souhaitons un très bel été !

Le bureau de l'APEL

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : presidence@apeljdabayeux.fr ou par téléphone : **06.63.84.62.53**

